

COMMUNE DE VILLAROGER
PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 17 avril 2024.

Présents : CREY Marlène, LIMBARINU Nadine, CHARDON Maurice, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel, CERISE Jérôme, VIVET-GROS Alexis

Absents ayant donné pouvoir : BOULANGEAT Mégane a donné pouvoir à CREY Marlène
DUBOS Jean-Christophe a donné pouvoir à CERISE Jérôme

Absent : Frédéric COGEZ

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance Mme Limbarinu Nadine

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 26 mars 2024 qui est adopté à l'unanimité.

2024/34 Marché réseaux Les Pravets - Avenants

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les marchés acceptés, avec les entreprises Martoïa et Serpollet, par délibération n° 2023/71 du 26 mai 2023 pour les travaux d'extension des réseaux aux Pravets.

Lors de l'exécution des travaux il s'est avéré que des travaux supplémentaires étaient à prévoir compte tenu de la configuration de l'existant et pour permettre la future viabilisation des parcelles situées en amont du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE les avenants suivants :

- Lot n°1 – VRD – Génie Civil : Martoïa TP pour un montant de 54 998,60 € HT
- Lot n°2 – Electricité : Serpollet Savoie Mont Blanc pour un montant de 763,00 € HT

2024/35 Marché réseaux La Savine – Approbation des nouveaux prix

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de réseaux à La Savine des nouveaux prix sont à prendre en compte pour des opérations non prévues dans le marché initial.

Décapage de couche de forme : 58,00 € HT le m²

Perte de rendement pour fermeture du tunnel de Moûtiers : 6 440,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les tarifs proposés et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération

2024/36 Association – Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accorde une subvention de 2 000 euros à l'association Les Fours du Mont Pourri pour l'année 2024 pour le financement du fonctionnement de l'association qui vise à fabriquer du pain dans le four commun du village de la Gurraz et à rénover le four du hameau de la Savine.

2024/37 Location appartement Le Génepy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer le gîte « Le Génepy » à Messieurs Didier Regache et Bastien Lassiaz à compter du 22 avril 2024 jusqu'à l'automne 2024 pour un loyer mensuel à la somme de 300 € (toutes charges comprises) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant

2024/38 Approbation de la convention d'adhésion au service intérim du CDG73

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. Ce service est gratuit.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Centre de gestion la convention-cadre d'adhésion au service intérim avec une prise d'effet à la date de la signature, renouvelable deux fois au plus par tacite reconduction et une fin d'effet dans tous les cas au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention-cadre d'adhésion au service intérim du Cdg73 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.

2024/39 Création d'un poste à mi-temps – Agent technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 février 2024 portant sur le recrutement de 3,5 agents pour l'accroissement temporaire d'activité des services techniques.

Suite aux divers entretiens réalisés avec les postulants aux divers postes, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le recrutement de 0,5 agent contractuel sur un emploi non permanent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le recrutement comme mentionné ci-dessus

2024/40 Fixation des conditions d'acquisition des terrains en compensation environnementale

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 26 mars 2024 par laquelle il a été approuvé le projet de convention de partenariat avec les propriétaires fonciers privés pour la mise en œuvre des mesures compensatoires écologiques dans le cadre de la préservation de la gagee jaune sur la commune.

Il convient maintenant de définir le prix d'acquisition des terrains dont les propriétaires sont vendeurs.

Il propose le prix de 6 € le m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le prix d'acquisition des terrains à 6 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces acquisitions

2024/41 Autorisation pour le passage de réseaux sur des terrains communaux

Monsieur le Maire présente la demande de M. Juglaret Christian qui envisage d'électrifier ses chalets situés aux lieux-dits Les Murs et La Culaz en partant de La Fauge, sur la commune de Bourg St Maurice. Pour effectuer ces travaux, le tracé traverse la parcelle cadastrée B 239 au lieu-dit La Rosière appartenant à la commune de Villaroger. Monsieur Juglaret présente un projet de convention à passer avec la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir examiné les plans, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le projet de convention à passer avec Monsieur Juglaret et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette autorisation.

2024/42 Convention pour l'installation d'éclairage public sur propriété privée

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention à passer lors de l'installation de matériel d'éclairage public sur l'assiette foncière d'un propriétaire privé. La présente autorisation serait accordée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le projet de convention à passer avec les propriétaires privés lors de l'installation de l'éclairage public sur leur propriété.

2024/43 Droit de préemption

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner un bien situé à Villaroger cadastré C n° 1736 et n° 1739 d'une contenance de 5a 74 ca, appartenant à Monsieur Pascal-Mousselard Guy

Le Conseil Municipal après avoir examiné le cadastre et le P.L.U, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné

2024/44 Remboursement des frais de mission

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur le Maire-Adjoint expose au conseil municipal que dans le cadre de l'exercice de ses fonctions Monsieur Alain EMPRIN, Maire s'est rendu à des réunions à Chambéry et à Grenoble et a engagé des frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de rembourser à Monsieur Alain EMPRIN les frais pour un montant total de 147,41 euros.

2024/45 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Champion Corinne

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Madame CHAMPION Corinne sollicitant l'occupation temporaire du domaine public pour l'aménagement de l'accès au garage, tel que figurant au plan masse du permis de construire n° 73 323 24 M 1002. Pour une superficie de 12,50 m².

Le Conseil Municipal après avoir examiné le permis de construire et en avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'occupation du domaine public, par Madame CHAMPION Corinne, pour l'aménagement de l'accès au garage.

2024/46 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Communauté de Communes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la CCHT sollicitant l'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation d'une expo le long de la voie verte sur les Communes de Séez et de Villaroger.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le dossier et en avoir délibéré à l'unanimité autorise l'occupation du domaine public, par la CCHT, pour l'implantation d'une expo le long de la voie verte.

2024/47 Autorisation donnée à la Communauté de Communes de lancer une procédure de DUP sur le territoire communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une ZAC au lieudit Le Truc. Cet aménagement est référencé dans le SCOT Tarentaise Vanoise et est porté par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT).

L'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie a été mandaté pour faire l'acquisition des parcelles nécessaires à la création de la ZAC. Trois propriétaires sur quatre ont acceptés de vendre leurs parcelles. Le quatrième propriétaire n'étant pas d'accord, il y a lieu de lancer une procédure de DUP.

2024/48 Société ADS : demande d'autorisation pour le dépôt d'autorisation d'urbanisme et environnementales sur des parcelles communales. Aménagements associés à la construction d'une télécabine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes délibérations autorisant la société ADS à déposer toutes pièces d'urbanisme ou environnementales qui s'avèreraient nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet de construction d'une télécabine et restructuration du secteur et autorisant ces projets sur des parcelles communales.

Après vérification des parcelles comprises dans l'emprise du projet, il y a lieu de rajouter les parcelles suivantes :

Parcelle n°	Surface de la parcelle
B 763	435 m ²
B 1769	282 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise les projets de la société ADS sur les parcelles communales mentionnées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents pouvant se rapporter à ces dossiers

Informations :

Lancement d'une étude énergétique sur la mairie, pour travailler à une isolation améliorée et identifier les énergies alternatives pertinentes. Ce travail constituera une expérience dont pourront bénéficier dans un second temps les citoyens et citoyennes de Villaroger. Le Comité de Pilotage sera ravi d'accueillir au maximum deux habitants ou habitantes motivés par le sujet.

La secrétaire de séance

Nadine Limbarinu



Le Maire

Alain Emprin

